



ÉPREUVE « CSO »



• La carrière:

- La carrière doit si possible être close et assez grande pour permettre aux poneys de galoper librement.
- Le sol de la carrière peut être en herbe ou en sable.
- Les obstacles doivent être numérotés et encadrés de fanions rouges à droite et blancs à gauche.
- Le départ et l'arrivée doivent être matérialisés.
- Le terrain d'entraînement doit être pourvu d'un ou deux obstacles.

• Le poney :

- Poneys inscrits au livre généalogique du Stud-Book Français du poney Shetland.
- Poneys de 4 ans et +.
- Poneys ferrés acceptés.
- Juments suitées non autorisées.
- Étalons non autorisés aux cavaliers de moins de 10 ans.

• L'équipement :

- La selle et le filet doivent être propres, sûrs et en bon état.
- Pas de restriction d'embouchure, sauf mors releveurs interdits
- Les enrênements et les œillères sont interdits.
- Cravache <75 cm autorisée – Toute utilisation abusive sera sanctionnée.
- Eperons interdits.

• Le cavalier :

- Les cavaliers doivent avoir un niveau d'équitation confirmé.
- Pas de limite d'âge pour le cavalier mais poids et taille du cavalier adaptés au poney.
- Le port du casque est obligatoire
- Le port du gilet de protection dorsale est fortement recommandé.
- La tenue du cavalier doit être adaptée à l'équitation, propre et élégante.

• Le parcours :

- Exclusion de tous poneys au comportement dangereux à la demande du juge.
- Chute : cavalier sort à pied- élimination.
- Refus : est considéré comme refus, un arrêt devant une difficulté suivi d'un ou plusieurs pas reculer. Un arrêt suivi immédiatement d'un saut de pied ferme ou de pas de côté n'est pas un refus.
- Dérobé : est considéré comme ayant dérobé, un cheval qui évite de franchir la difficulté demandée. Le cheval doit être représenté.
- Volte : est considéré comme ayant fait une volte, un cheval qui recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir une difficulté. Après un refus ou un dérobé, le cavalier peut recouper sa trace initiale sans pénalité lors d'une nouvelle tentative pour franchir la difficulté.
- Erreur de parcours rectifiée : itinéraire entre deux difficultés qui s'écarte exagérément de la trajectoire idéale. Laissée à l'appréciation de juge.



Association Française du Poney Shetland

Groupement des Eleveurs de Poneys Shetland

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Shetland en France

Déroulement de l'épreuve :

- Le cavalier se présente devant le juge, salut et à la demande de ce dernier, il effectuera du pas en ligne droite devant le juge, puis du trot et galop aux 2 mains.
Ensuite c'est le juge qui donne le départ du parcours.
- 2 parcours possible :
 - ↳ Parcours Mini « LEVEL 1 » : Sept obstacles à sauter d'une hauteur comprise entre 40 et 50 cm pouvant comprendre un double et qui doit comporter au moins un changement de main et un oxer.
 - ↳ Parcours Maxi « LEVEL 2 » : Sept obstacles à sauter d'une hauteur comprise entre 50 et 60 cm pouvant comprendre un double et une rivière et qui doit comporter au moins un changement de main et un oxer.
- A la demande du juge, le poney peut être dessellé (groom) et présenté en main par le cavalier.

Notation de l'épreuve :

※ Parcours de saut	/40
↳ A Déduire :	
- Barre tombée / Obstacle renversé.....	- 4 points
- 1 refus.....	- 4 points
- 2 refus.....	- 8 points
- 3 refus.....	élimination
※ Note de style	/10
※ Modèle / Type.....	/30
※ Allures	/20
⇒ Total :	/100